



# Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°617 du Mercredi 22 septembre 2021 - 15<sup>ème</sup> année - Prix: 250 FCFA

## RAPPROCHEMENT DE LA JUSTICE DES JUSTICIABLES

# Des maisons de justice pourquoi et pour qui ?

#3



### JOURNÉE DE LA PAIX

**Le Prophète Raymond Akaré prône l'union entre les autorités togolaises et les hommes de Dieu dans la gestion contre Covid-19**

### COUP DE PIED DANS LA FOURMILIÈRE **Abdoulaye Yaya part en guerre contre les magistrats véreux**



**Que dit le statut des magistrats sur les sanctions ?**

### VACCINATION

PROF DIDIER KOUMAVI EKOUÉVI :

« Jamais, jamais le Togo n'a utilisé de vaccins périmés et nous n'utiliserons jamais de vaccins périmés »



**ON VOUS EN OFFRE TOUJOURS PLUS!**

Disponible en Agence dans la limite des stocks disponibles  
Bonus 4Go valable 7 jours. Offre valable du 02 au 31 août 2021

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

**F1 MAX** KIT 4G+ + 4Go 38 400<sup>FCFA</sup> Valable 7jrs **29 000<sup>FCFA</sup>**

**EGO+** KIT 4G+ + 4Go 65 000<sup>FCFA</sup> Valable 7jrs **45 000<sup>FCFA</sup>**

togocom.tg



## LE CARNET

### Le Togo en fait-il trop ?

Le Togo en fait-il trop face à la pandémie ? Une partie de la population regrette la fermeture des lieux de culte ou l'interdiction des rassemblements culturels ou sportifs. Et certains de citer le cas de pays voisins où la vie quotidienne est redevenue normale. Lund dernier, Majesté Ihou Watéba, ministre de l'Enseignement supérieur et responsable du CHR Lomé-Commune où sont soignés les malades du Covid, a répondu à ces critiques. 'Nous nous évertuons à faire en sorte que les togolais soient les plus protégés. Et si les autres pays de la sous-région veulent nous prendre en exemple, bravo !', a-t-il déclaré avant d'ajouter que le Togo était le leader ouest-africain en terme de vaccination. Face à la flambée des contaminations, de nouvelles mesures restrictives ont été imposées récemment. Il faut souligner que 562.551 personnes avaient été vaccinées au 16 septembre 2021 (première et deuxième dose), soit un taux de couverture de 11,7%. 270.000 togolais ont achevé leur parcours vaccinal. 150.000 injections ont été comptabilisées la semaine dernière. 'La campagne se passe très bien avec un fort engouement depuis qu'on a introduit le pass sanitaire', a indiqué lundi le Pr Didier Koumavi Ekouévi, président du Conseil scientifique. Grâce aux vaccins et aux restrictions imposées récemment, la courbe des contaminations est en légère baisse (moins de 1.000 cas la semaine dernière), celle des décès est stable. Les centres de vaccination attirent de nombreux togolais. La forte affluence observée ces derniers jours - et le non respect de la distanciation - sont des facteurs de contamination. Il est donc envisagé de multiplier ces centres, a indiqué la coordination nationale de gestion de la riposte (CNGR). L'idée est aussi d'aller au devant de la population en installant des sites sur les marchés, dans les gares routières et dans les zones commerciales en général. Autre possibilité évoquée, des bus dédiés à la vaccination pour cibler les régions rurales. Le Togo a réceptionné à ce jour 2 millions de vaccins contre le Coronavirus et la campagne de vaccination bat son plein. Dans un communiqué publié vendredi dernier, le gouvernement félicite la population pour son adhésion massive à la campagne en cours. La méfiance face à l'injection s'estompe progressivement, mais les préjugés demeurent. Avec 2 millions de doses, les autorités peuvent amplifier la campagne et continuer à sensibiliser la population sur la nécessité de se faire vacciner. Le Togo est loin d'être au stade du booster pour se protéger contre le Covid-19, autrement dit d'une 3e dose de vaccin. C'est ce qu'a indiqué Mohaman Djibril, le responsable de la Coordination nationale de gestion de la riposte. 'Dans les pays où une 3e dose est injectée, c'est que les deux précédentes ont été faites il y a plusieurs mois. Au Togo, on n'est pas dans ce cas de figure. Nous nous battons pour la première et la deuxième dose. Et le challenge est que la population reçoive d'abord ces deux doses', a-t-il déclaré. Les études montrent que l'immunité procurée par le vaccin baisse au bout de 5 mois. Un rappel est donc recommandé.

## COVID-19 : Les propositions du Togo pour une relance des économies des Pays les moins avancés

**Sandra Ablamba Johnson, ministre et Secrétaire Générale de la présidence, a représenté, vendredi 17 septembre 2021, le Togo à la réunion ministérielle des Pays les moins avancés (PMA). Cette rencontre de haut niveau tenue en format visioconférence et consacrée aux défis de développement dans ces Etats, a permis aux participants de proposer des mesures au niveau national, régional et international tendant à donner une impulsion au développement des PAM au cours des prochaines années.**

Dans son intervention, la ministre Sandra Ablamba Johnson a présenté la situation économique du Togo. Une situation, a-t-elle indiqué, marquée par la crise sanitaire et les mécanismes mis en place pour une relance effective de l'économie nationale post-Covid-19.

« La crise du Covid-19 a été inédite dans son ampleur et dans sa soudaineté. Elle a occasionné des pertes estimées à presque 4 points de pourcentage du PIB », a relevé d'entrée en jeu, Mme Ablamba Johnson.

Pour la Secrétaire générale de la présidence, le Togo a connu une croissance moyenne supérieure à 5% entre 2010 et 2019. Et bien que cette croissance soit restée positive en 2020, elle se chiffre à 1,8% contre 5,3% en 2019, a-t-elle précisé.

Pour amorcer la reprise graduelle de l'économie nationale, le gouvernement a réajusté sa stratégie de développement à travers l'adoption d'une feuille de route pour la période 2020-2025. L'objectif étant de « faire du Togo un pays de cohésion et de paix, et une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable », a précisé la représentante du Togo à cette rencontre qui a également rappelé les initiatives implémentées au Togo à travers la stratégie des 3R ce qui signifie : Riposte-Résilience-Relance afin de contenir la maladie, assurer la croissance et atteindre

les prévisions de croissance estimées à 4,8% pour l'année 2021. Elle a en outre, partagé avec les parties prenantes les nouvelles mesures prises par l'Etat togolais en vue de lutter efficacement contre la pandémie et de garder le cap de la croissance.

Le Togo a privilégié la voie de l'investissement dans les secteurs à fort potentiel économique et à fort impact sur le bien-être de la population, a-t-elle dit, tout en mettant l'accent sur l'opérationnalisation et l'impact de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) ainsi que la mise en service des centrales thermiques de Kékéli Efficient Power à Lomé et photovoltaïque de Blitta.

Elle est également revenue sur les nouvelles mesures sanitaires et sociales décidées par le gouvernement, pour soutenir les couches les plus vulnérables de la société togolaise. Ces mesures sont notamment l'intensification de la campagne de vaccination de masse, la gratuité des frais de scolarité et d'inscription dans les établissements publics d'enseignement secondaire, la gratuité des tranches sociales d'eau et d'électricité pour le mois d'août ainsi que le programme d'accompagnement des femmes enceintes et nouveau-nés, Wezou.

La crise sanitaire, selon Mme Sandra Ablamba Johnson a réduit de manière drastique les flux de financement dans les Pays les moins avancés (PMA), compromettant

ainsi la trajectoire d'émergence de leur économie ainsi que leur engagement à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Pour renverser la tendance, la Secrétaire générale de la présidence de la République, a plaidé au nom du Chef de l'Etat, pour une mobilisation accrue des ressources en vue d'une riposte plus efficace contre la pandémie et la relance effective des économies africaines post-Covid-19.

Elle a pour finir, sollicité l'appui des Nations Unies pour la mobilisation des partenaires internationaux et des institutions financières à travers l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS) pour soutenir la relance des économies africaines et l'accès universel aux vaccins.

### "La Covid-19 a occasionné des pertes estimées à presque 4 points de pourcentage du PIB"

Une réunion ministérielle des pays les moins avancés (PMA) s'est tenue en fin de semaine dernière. Le Togo a été représenté par la Secrétaire générale de la Présidence de la République, Sandra Johnson. C'était une rencontre virtuelle qui a été l'occasion pour la ministre de présenter la situation économique nationale, impactée par la crise sanitaire, ainsi que les mécanismes mis en place pour la relance post-Covid-19.

"Le Togo, à l'instar des autres pays du monde, est affecté par la pandémie au coronavirus qui a eu un impact considérable sur la vie des populations sur les plans économique, social et sanitaire. La crise du Covid-19 a été inédite dans son ampleur et dans sa soudaineté. Elle a occasionné des pertes estimées à presque 4 points de



pourcentage du PIB (1,8% en 2020 contre 5,3 en 2019", a fait remarquer Sandra Johnson.

Au cours de cette réunion, la ministre a détaillé les actions entreprises par le gouvernement togolais pour amorcer une reprise graduelle de l'économie : réajustement de la stratégie de développement avec l'adoption d'une nouvelle feuille de route gouvernementale 2020-2025, mise en œuvre de la stratégie des 3R (Riposte-Résilience-Relance) pour contenir la maladie, assurer la croissance et atteindre les prévisions estimées à 4,8% pour l'année 2021, poursuite de l'investissement dans les secteurs à fort potentiel (opérationnalisation de la PIA, mise en service des centrales solaires), ou encore déploiement de nouvelles mesures sanitaires et sociales.

Face à la "réduction drastique" des flux de financements vers les PMA, le Togo a de nouveau plaidé pour une mobilisation plus accrue "des partenaires internationaux et des institutions financières à travers la réallocation des Droits de tirage spéciaux (DTS) et l'accès universel aux vaccins".

Soulignons que les pays les moins avancés sont une catégorie de pays créée en 1971 par les Nations Unies et qui regroupe les pays de la planète les moins développés sur le plan socioéconomique, sur la base de certains critères. A ce jour, 46 nations (dont plus de 30 en Afrique) appartiennent à ce groupe.

## AFD : 130 milliards FCFA pour des secteurs dont l'eau et l'assainissement



130 milliards de Francs CFA, tel est le montant global du financement de l'Agence Française de Développement (AFD) en cours au Togo. C'est ce qu'a fait savoir Sandra Ablamba Johnson, ministre secrétaire générale de la présidence.

Selon les explications du ministre, ce montant représente le portefeuille des dix projets de l'Agence Française de Développement (AFD) au Togo.

En effet, ces dix projets sont répartis dans les secteurs de l'agriculture, l'éducation, la formation professionnelle, l'énergie, l'eau et l'assainissement.

Même si les dix projets en question financés ont contribué à booster l'économie togolaise. Les

défis sont encore pendents pour une meilleure exécution des projets.

Pour ce faire, il est annoncé des revues périodiques pour plus d'efficacité et d'efficience dans l'exécution des projets.

Il faut noter que l'AFD, partenaire technique et financier de premier ordre du gouvernement togolais, qui avait participé à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du pays lancée en avril 2020 par le Club de Paris, s'est engagée en avril dernier, dans le cadre de la visite d'Etat de Faure Gnassingbé à Paris, à soutenir le projet PERECUT visant à électrifier 50 localités à hauteur de 75 millions € (49 milliards FCFA).



**Payez désormais vos FACTURES D'EAU via l'application ALEASE PAY**




Disponible sur :  

**SIMPLE - FIABLE - RAPIDE - EFFICACE**

www.tde.tg Ensemble, préservons l'eau, source de vie

## ALEASE PAY, le dernier né des paiements numériques à la TdE

Dans sa quête de satisfaction de la clientèle, la Direction Générale de la Société Togolaise des Eaux (TdE) agrandi la famille des applications de paiement numérique avec l'arrivée d'un nouveau moyen nommé Alease Pay.

Ce nouveau moyen de paiement numérique est conçu par African Lease Togo, une compagnie financière de la place.

L'application ALEASE PAY, téléchargeable sur APP STORE et GOOGLE PLAY permet de payer ses factures d'eau depuis son

smartphone ou sa tablette quel que soit son emplacement 24heures/24 et 7jours/7. Pour l'utiliser, il faut au préalable disposer d'un compte auprès de la Société African Lease Togo.

Rappelons qu'à ce jour le paiement des factures est possible avec FLOOZ, TMONEY, ECOBANK MOBILE, ECO CCP et ALEASE PAY. Tous ces moyens de paiement sont \*simples, fiables, rapides, efficaces et respectueuses des gestes barrières en cette période de pandémie de la COVID19.

**RAPPROCHEMENT DE LA JUSTICE DES JUSTICIABLES**

**Des maisons de justice, pourquoi et pour qui ?**

**Le Togo œuvre depuis des années pour un accès facile des populations à la justice. De ce fait, le gouvernement a entrepris un projet de création de maisons de justice sur l'étendue du territoire afin de rapprocher la justice des citoyens, quelle que soit la couche sociale. Cette approche permet de lutter contre l'éloignement géographique et psychologique des juridictions ou encore de briser la barrière financière, juridique et judiciaire. Comme d'autres localités avant elle, la préfecture d'Anié, située à environ 187 km au nord de Lomé (capitale du Togo) bénéficie dorénavant des retombées du projet. Elle a été dotée d'une nouvelle maison de justice.**

Ouverte en mi-octobre 2020, la structure a pour principales missions de faciliter la médiation et la conciliation pour ressouder les liens entre les parties en conflit dans cette localité et les encourager à fédérer leurs forces ou compétences pour bâtir un pays émergent, profitable pour tous.

Le projet de création des maisons de justice, soutenu et promu par les autorités togolaises au profit des localités bénéficiaires, répond également à la nécessité de décongestionner les tribunaux. Ces maisons sont composées d'un (01) local de trois (03) chambres minimum et d'une (01) salle de conférence. Ce sont des structures non juridictionnelles de relais entre les juridictions proprement dites et les populations.

**Avec un taux de réussite de 92%, l'expérience sera étendue sur tout le territoire**

Les Maisons de Justice offrent une alternative aux juridictions traditionnelles, en facilitant, par la conciliation ou la médiation, la résolution de petits litiges. Dans les faits, elles apportent un premier niveau de conseil et d'information juridique aux populations à la base, dans une démarche triptyque : gratuité, simplicité et célérité.

Instaurées en 2018 par le gouvernement avec le soutien du PNUD, les Maisons De Justice sont des institutions non juridictionnelles adaptées aux litiges de la vie quotidienne. Selon le portail gouvernemental République Togolaise, l'exécutif togolais a effectué cette semaine un premier bilan de cette initiative présidentielle qui rencontre un grand succès, et planché sur les nouvelles perspectives.

A ce jour, neuf ont déjà été créées : 4 en 2018 (à Cinkassé, Dapaong, Agoe-Nyivé et Baguida), et 5 en 2020 (à Sanguera, Kpélé Adéta, Anié, Soudou et Kétao), tandis que 8 autres sont en cours d'opérationnalisation pour 2021 (Gando, Kante, Pagouda, Bafilo, Tchamba, Djarkpanga,

Tohoun et Elavagnon). Les populations y adhèrent, comme en témoignent les chiffres révélés par le ministre de la justice et de la législation : au premier semestre 2021, 1209 saisines dont 449 demandes d'information juridique et 760 demandes de médiation ou de conciliation ont été recensées, pour un taux de réussite de 92,71%. "Au vu des excellents résultats, le maillage du territoire se fera progres-

sivement", a décidé le gouvernement. Les populations y adhèrent, comme en témoignent les chiffres révélés par le ministre de la justice et de la législation : au premier semestre 2021, 1209 saisines dont 449 demandes d'information juridique et 760 demandes de médiation ou de conciliation ont été recensées, pour un taux de réussite de 92,71%. "Au vu des excellents résultats, le maillage du territoire se fera progres-

sivement", a décidé le gouvernement. Les populations y adhèrent, comme en témoignent les chiffres révélés par le ministre de la justice et de la législation : au premier semestre 2021, 1209 saisines dont 449 demandes d'information juridique et 760 demandes de médiation ou de conciliation ont été recensées, pour un taux de réussite de 92,71%. "Au vu des excellents résultats, le maillage du territoire se fera progres-



sivement", a décidé le gouvernement.

**Pourquoi et pour qui ?**

Le Togo œuvre depuis des années pour un accès facile des populations à la justice. De ce fait, le gouvernement a entrepris un projet de création de maisons de justice sur l'étendue du territoire afin de rapprocher la justice des citoyens, quelle que soit la couche sociale. Cette approche permet de lutter contre l'éloignement géographique et psychologique des juridictions ou encore de briser la barrière financière, juridique et judiciaire. Comme d'autres localités avant elle, la préfecture d'Anié, située à environ 187 km au nord de Lomé (capitale du Togo) bénéficie dorénavant des retombées du projet. Elle a été dotée d'une nouvelle maison de justice.

Ouverte en mi-octobre 2020, la structure a pour princi-

palles missions de faciliter la médiation et la conciliation pour ressouder les liens entre les parties en conflit dans cette localité et les encourager à fédérer leurs forces ou compétences pour bâtir un pays émergent, profitable pour tous.

Le projet de création des maisons de justice, soutenu et promu par les autorités togolaises au profit des localités bénéficiaires, répond également à la nécessité de dé-

rendre sans payer le moindre frais et profiter de l'expertise du personnel en place. Initiative de l'Etat togolais, les maisons de justice se fondent sur des critères de simplicité, de rapidité et de gratuité. Elles permettent de désengorger les tribunaux et favorisent une gestion diligente des affaires.

Précédemment, la phase pilote du projet a permis de mettre en place quatre (04) maisons de justice à Cinkassé, Dapaong, Agoe-Nyivé et Baguida. Par ailleurs, c'est dans ce même souci de renforcer l'Etat de droit, la sécurité nationale, créer un cadre relationnel, sain et confiant entre les populations et la justice, que le pays a lancé le Programme d'appui au sec-

**Bilan positif**

Mises en place depuis trois ans au Togo, les "Maisons de justice" ont prouvé leur efficacité. C'est la conclusion à laquelle le gouvernement est parvenu à la suite d'un premier bilan.

Ces maisons, il faut le rappeler, ont pour objet de faciliter, par la conciliation ou la médiation, la résolution de petits litiges. Elles apportent un premier niveau de conseil et d'information juridique aux populations à la base. Leur fonctionnement repose sur trois principes : gratuité, simplicité et célérité.

Depuis 2018, 17 Maisons de justice ont été installées sur le territoire togolais. Au premier semestre 2021, 1209 saisines dont 449 demandes d'information juridique et 760 demandes de médiations conciliation ont été recensées avec un taux de réussite de 92,71%.

En matière de performance, 760 médiations ont été reçues dans les maisons de justice au 31 décembre 2020 et au 1er semestre 2021 ; d'ailleurs, près de 93% des médiations au 1er septembre 2021 ont été traitées par conciliation. Ce taux de réussite traduit l'efficacité des maisons de justice mais aussi témoigne que les conciliateurs ! médiateurs inspirent confiance et aident à parvenir à un accord efficace, renforçant ainsi la paix sociale tout en allégeant la charge de travail des tribunaux

Pour le gouvernement, les résultats obtenus témoignent de l'adhésion des populations à cette initiative.

La création des maisons de justice se réalise à un rythme soutenu depuis 2018 : quatre (4) en 2018 (Cinkassé ; Dapaong, Agoe-Nyivé et Baguida) ; cinq (5) en 2020 (Sanguera ; Kpélé Adéta ; Anié ; Soudou et Kétao) ; huit (8) en 2021 (Gando ; Kanté ; Pagouda ; Bafilo ; Tchamba ; Djarkpanga ; Tohoun ; Elavagnon).

A.I.

teur de la justice (PASJ) qui s'est étendue de 2014 à 2020. Il est arrivé à terme et a permis de moderniser le secteur, de lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite.

Les objectifs des maisons de justice sont entre autres : assurer l'accueil des populations locales et leur fournir des informations sur leurs droits et devoirs ; organiser ou faciliter un traitement judiciaire de proximité des litiges de la vie quotidienne ; exercer les activités de médiation et de conciliation notamment celles qui sont mises en œuvre à l'initiative des deux parties.

**Le Magnan Libéré**  
 Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses



**#CQFS**

**Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.**



**ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES  
ET ARTS DE LA COMMUNICATION**

## FORMATION EN JOURNALISME ET EN COMMUNICATION

**20 ANS D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DU PROFESSIONNALISME DES MÉDIAS**

DEVENEZ

- Journalistes Radio, Télé, Presse écrite, en ligne,
- Journalistes Reporters d'Images,
- Animateurs, Producteurs Radio,
- Télé,
- Patrons de presse ;
- Chargés de communication et de relations publiques.

**ESTAC prépare en Master Licence et BTS.**

## RENTREE ACADEMIQUE 2021 – 2022

**1**

Vous êtes bacheliers, vous rêvez devenir Journalistes Reporters d'Images (JRI), journalistes radio, télé, presse écrite et en ligne, grands reporters, chargés de communication et de relations publiques, l'École Supérieure des Techniques et Arts de la Communication (ESTAC), première école privée de journalisme au Togo vous offre une formation de qualité avec des enseignants expérimentés venant du monde universitaire et des médias.

ESTAC prépare en Masters Licence et BTS.

Les inscriptions se poursuivent au sein de l'établissement.

Pour tout renseignement appeler ESTAC

**2**

Vous êtes bacheliers, vous rêvez devenir Journalistes Reporters d'Images (JRI), journalistes radio, télé, presse écrite et en ligne, grands reporters, chargés de communication et de relations publiques, l'École Supérieure des Techniques et Arts de la Communication (ESTAC), première école privée de journalisme au Togo vous offre une formation de qualité avec des enseignants expérimentés venant du monde universitaire et des médias.

ESTAC prépare en Master Licence et BTS.

**Un concours de bourse sera organisé dans l'enceinte de l'établissement le samedi 2 Octobre 2021 à 08h00**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER**

**Tél : (+228) 91 82 21 01 | 90 18 98 92**

**E-mail : [estactogo@gmail.com](mailto:estactogo@gmail.com)**

**ESTAC ; sise à Agoè Cacaveli, Rue Ayassor, non loin de la Cour d'Appel de Lomé.**

## Courtes contre la montre

### Arrêt de la publication !

La Banque mondiale a annoncé la semaine dernière sa décision de ne plus publier son emblématique rapport Doing Business. Une étude annuelle qui évalue le climat des affaires et de l'investissement dans 190 pays. Une poignée de pays aurait fait pression sur l'institution pour obtenir un meilleur classement. Ce qui n'enlève rien à la crédibilité des résultats publiés depuis 17 ans. L'arrêt de la publication est loin d'être une catastrophe pour le Togo. Toute la politique d'investissement menée par le pays n'a jamais reposé sur cette étude annuelle, mais sur la volonté des décideurs de faire du Togo un hub régional pour les services et la transformation. Doing Business était un simple indicateur des performances économiques et un baromètre sur l'amélioration du climat des affaires. Les investisseurs ont à leur disposition de nombreuses enquêtes ; ils s'appuient également sur l'expertise des institutions financières et des cabinets d'avocats spécialisés pour se faire une idée du potentiel offert par le marché togolais. Les récents projets lancés au Togo (centrale thermique et solaire, plateforme industrielle ...) en sont la démonstration.

### Sans verre !

Compte tenu de la hausse des cas de contaminations ces derniers temps, le gouvernement qui ne lâche rien dans cette lutte contre la pandémie virale, de ce fait le 10 septembre, il a fait recours à de nouvelles restrictions sanitaires dans laquelle figure la fermeture des bars et restaurants. Plus de 200 bars et restaurants sont fermés depuis une semaine en raison des nouvelles restrictions sanitaires. Le syndicat national des tenanciers de bars et restaurants du Togo (SYNATERTO) comprend la mesure, mais demandent un allègement des mesures. Ces établissements se retrouvent avec d'importants stocks de boissons et de produits alimentaires et des crédits à payer chaque mois. Ils ne demandent pas d'indemnisation, mais une réouverture avec strict filtrage des clients et dispositions sanitaires rigoureuses. Ils préconisent, notamment, l'abandon des verres et couverts pour le plastique et le carton. Depuis le début de la pandémie, patrons de bars et de restaurants ne se sont jamais vraiment souciés des mesures sanitaires. Et les bars semblent devenir le lieu par excellence de la flambée de la pandémie. Une descente les week ends dans ces lieux montrent comment on fait fi des mesures barrières. Mais avec la fermeture qui a des conséquences incalculables sur leurs chiffres d'affaire, ils promettent aujourd'hui de faire le maximum en échange d'une réouverture.

### Filets de pêche à mailles interdits !

Au Togo, "l'usage de filets de pêche à mailles similaires à celles du moustiquaire" demeure encore interdit. Le rappel, déjà effectué l'an dernier, a été de nouveau fait il y a quelques jours par le ministère de l'économie maritime et de la pêche. Interdiction d'usage de filets de pêche à mailles similaires à celles de la moustiquaire qui capturent une importante quantité de petits poissons, entravant ainsi la reconstitution des stocks de poissons et la durabilité de l'activité de pêche sur le long terme. Cette interdiction est l'une des mesures choisies par l'exécutif, pour permettre la "reconstitution des stocks de poissons et la durabilité de l'activité de pêche sur le long terme". En effet, l'utilisation de ces types de filets entraîne la capture d'une importante quantité de petits poissons, nécessaire au renouvellement du couvert et même les alevins qui devraient devenir de gros poissons. Pour rappel, dans la ligne de mire de l'ambition de pleinement profiter de son potentiel maritime, le Togo s'est doté ces dernières années de politique orientée vers une pêche modernisée, plus viable et contributrice à l'augmentation de la richesse nationale.

## LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC  
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : [iabasse@yahoo.fr](mailto:iabasse@yahoo.fr)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

**RESPONSABLE COMMERCIAL**  
Bertine ADJAHO | +228 90 36 97 10

**INFOGRAPHIE**  
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

**IMPRIMERIE**  
Rad Graphic Sarl U  
2 000 exemplaires



COUP DE PIED DANS LA FOURMILIÈRE

# Abdoulaye Yaya en guerre contre les magistrats véreux

## Que dit le statut des magistrats sur les sanctions ?

« La formule consacrée, la veuve et l'orphelin viennent à nous. Au lieu de les aider, nous les rançonnons, nous les rackettons. Il peut arriver même que des prisonnières soient enceintes par des juges. » C'est le constat amer fait par Abdoulaye Yaya, président du Conseil supérieur de la magistrature, président de la cour suprême. Contre les magistrats togolais, l'homme a dressé un long réquisitoire en condamnation.

Après avoir dénoncé les mauvaises pratiques des magistrats togolais, le président de la Cour suprême, président du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) revient à la charge. Abdoulaye Yaya dénonce cette fois-ci, une nouvelle pratique des juges togolais : L'ouverture à domicile d'« églises privées » vers lesquelles ils drainent des justiciables.

« Il nous est parvenu des informations vérifiées, avec preuves contenues dans des dossiers en notre possession, que certains magistrats ont ouvert des officines en leur domicile, tenant lieu d'appendices ou de tribunaux annexes », déplore Abdoulaye Yaya dans une note de service.

Le président du Conseil Supérieur de la Magistrature révèle que « D'autres magistrats ont ouvert des églises privées ».

Abdoulaye Yaya précise que ces juges drainent des justiciables vers leurs officines pour des consultations ou règlements pastoraux « contre des espèces sonnantes et trébuchantes arrachées à ces justiciables ».

« Ces deux (02) pratiques hérétiques aux yeux de la loi et de la foi doivent immédiatement cesser, faute de quoi, leurs auteurs répondront de leurs actes avec toute la vigueur des règles disciplinaires », a ordonné A. Yaya.

Bien qu'étant des pratiques hérétiques devant la loi et la foi, certains magistrats togolais ont transformé leur domicile en tribunaux annexes et d'autres en églises vers lesquels ils drainent des justiciables pour des consultations ou règlement pastoraux.

Selon Yaya Bawa Addoulaye, Président de la Cour suprême, ces règlements pastoraux sont faits contre des espèces sonnantes et trébuchantes arrachées aux justiciables.

Et face à la gravité de ces actes émanant des hommes de loi, le Président du Conseil supérieur de la magistrature menace. Le président de la Cour suprême affirme que les populations justiciables sont suffisamment éprouvées pour « subir ces actes indignes » des juges.

Pour finir, il invite les chefs des Cours et Tribunaux à faire suite à sa note de service à laquelle il attache du prix.

Par ailleurs, il faut préciser que cela fait huit (8) mois que Abdoulaye Yaya est en poste et sa priorité, c'est de résoudre les dysfonctionnements du système qu'il impute aux pratiques douteuses de certains magistrats.

Au Togo, le président du Conseil supérieur de la magistrature et président de la Cour suprême est en guerre contre les magistrats indéliques. Huit mois après

sont portées devant le Conseil supérieur de la magistrature. Toute action concertée de nature à arrêter totalement le fonctionnement des juridictions est interdite ». Cet article ne serait-il pas



son installation, Abdoulaye Yaya constate que la justice togolaise est lente. Son dysfonctionnement serait dû aux indécidatesses de certains magistrats.

C'est un long réquisitoire en condamnation que le président du Conseil supérieur de la magistrature dresse contre les magistrats togolais. Au lieu de s'en remettre à la justice, affirme-t-il, les gens ont peur, ils doutent, tournent le dos aux procédures. Abdoulaye Yaya : « Selon la formule consacrée, la veuve et l'orphelin viennent à nous. Au lieu d'un remède, nous les rackettons, nous les rançonnons. Il peut arriver même que des prisonniers soient « encerclés » par des juges ».

### Des preuves de procédures illégales

Constat amer, le président de la Cour suprême enfonce le clou sur la cupidité de certains juges qui n'ont pas leur place dans la magistrature. Si le constat n'est pas nouveau, il faut dépassionner le débat, le dépolitiser, affirme le directeur du Centre de documentation et de formation sur les droits de l'homme, André Afanou. Pour lui, Il faut créer un cadre de réflexion méthodique : « Réunir les différentes parties prenantes, à savoir les personnels de la justice, les acteurs de la société civile, les gouvernants pour identifier clairement les approches de solution à court, à moyen et à long terme ».

### QUE DIT LE STATUT DES MAGISTRATS ?

Loi organique n°96-11 du 21 août 1996 portant statut des magistrats stipule en son article 9 : «... les revendications des magistrats

la source de la toute-puissance du corps des magistrats qui, à chacune de leurs revendications, trouvent satisfaction pendant que leurs collaborateurs greffiers sont livrés aux desiderata de monsieur le ministre de la justice ?

Les justiciables se plaignent du racket institutionnalisé qui sévit au sein du corps. Mais en parcourant le même statut, il semble qu'une absolue promesse aux juges coupables de corruption, depuis le sommet.

Article 28. « Tout manquement par un magistrat aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse, à la probité morale ou à la dignité constitue une faute disciplinaire.

Article 29. « En dehors de toute sanction disciplinaire, les chefs de Cour ont le pouvoir de donner un avertissement aux magistrats placés sous leur autorité ».

Article 30. « Les sanctions disciplinaires applicables aux magistrats sont : la réprimande avec inscription au dossier ; le déplacement d'office ; le retrait de certaines fonctions ; l'abaissement d'échelon ; le retard à l'avancement ; la radiation du tableau d'avancement ; la rétrogradation ; la mise à la retraite d'office ; la révocation sans suspension des droits à pension ; la révocation avec suspension des droits à pension ne pouvant excéder cinq ans ».

En d'autres termes, la peine de prison n'est prévue nulle part, contrairement au Code pénal qui ne fait pas de distinction entre citoyens, définit et punit ainsi la corruption en ses articles 594 et 595. Constitue une corruption des agents publics nationaux, le fait par :

1) toute personne dépositaire de

l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou tout agent de l'Etat de solliciter ou d'agréer, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour lui-même, pour autrui ou une entité afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat;

2) tout magistrat, juré ou toute autre personne siégeant dans une formation juridictionnelle, tout fonctionnaire au greffe d'une juridiction, tout arbitre ou tout expert nommé soit par une juridiction, soit par les parties ou toute personne chargée par l'autorité judiciaire d'une mission de conciliation ou de médiation, de solliciter ou d'agréer, sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour lui-même ou pour autrui ou une entité pour l'accomplissement ou l'abstention d'un acte de sa fonction;

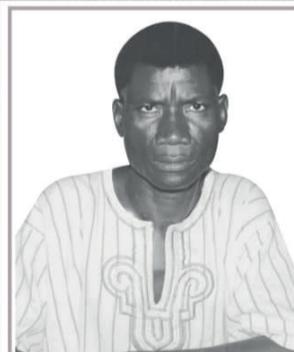
3) toute personne de proposer à tout moment des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour elle-même, pour autrui ou une entité afin d'obtenir d'une des personnes citées aux points 1 et 2 ci-dessus, l'accomplissement ou l'abstention d'un acte de sa fonction, ou de céder aux sollici-

tations de ces personnes.

Comme on peut le constater, les faits dans lesquels les magistrats au Togo sont impliqués constituent bien des actes de corruption. Aussi, l'article 595 punit cet acte : « Toute personne coupable de corruption au sens de l'article précédent est punie d'une peine de cinq (05) à dix (10) ans de réclusion criminelle et d'une amende égale au double de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues ou demandées, sans que ladite amende puisse être inférieure à deux millions (2.000.000) de francs CFA ». Pourquoi alors le statut des magistrats ne reprend-il pas le code pénal que les juges appliquent aux citoyens tout en s'en préservant ? Nous avons approché un magistrat qui estime que « même les magistrats sont passibles de peine de prison, qu'aucun corps n'est exempté de poursuites pénales, tout dépend ». Un autre pense que « tout le monde peut en principe aller en prison pour corruption. Mais souvent on évite une double peine ; l'auteur peut perdre sa fonction, et aller en plus alors en prison après ça paraîtra comme de l'excès, sauf en cas de vol ou détournement de deniers ou de biens publics ». Mais alors, nous nous demandons pourquoi les autres citoyens subissent cette double peine : perte d'emploi et peine de prison.

A.I.

*En Mémoire de Notre Cher et Regretté*




**TAKASSI Djimba Labanté**  
Journaliste animateur de programme à la Radio - Lomé à la retraite  
Décédé le 08 Septembre 2021  
dans sa 75<sup>e</sup> année au CMS de Kabou

**75 Ans**

*Repose en Paix Cher Papa*

---

*Années et Remerciements*

Colonel BONFO Faré, Préfet de Bassar  
TCHAPO Kpndi, Maire de la Commune Bassar 3  
Le Régent du Canton de Kabou  
ANWONE Idrissou, Chef du quartier Koukpon  
TAKASSI Issa, Doyen de la famille TAKASSI, sa famille, ses frères, sœurs, à Kabou et à Lomé  
TAKASSI Djimba Sassire, Inspecteur des Douanes, sa famille, ses frères, sœurs, à Lomé et à l'étranger  
Veuve TAKASSI Adjoua Sitou Gertrude Née GNININVI  
TAKASSI Djimba Labou à Lomé  
TAKASSI Djimba Djobo aux USA  
TAKASSI Kokou Gmadjome aux USA  
La famille TAPE de Kabou Sara Naliki  
La famille TCHABORE de Kabou Koukpon  
La famille ATCHABAO de Kabou Koukpon  
Les familles NANDJA et ANWONE de Kabou Koukpon  
Les familles GBATI, MASSASSABA et TCHEDRE de Kabou Koukpon  
La famille KPAPOU de Kabou Koukpon  
Les familles MOSSO, AMAI, SIMALA et KONDI-AKARA de Kabou Koukpon  
Les familles DJAPO, TCHOLOGUE, BAWA, de Kabou Koukpon  
Gal NANDJA Zakari et sa famille de Kabou  
Le personnel de la Radio Dawul de Bassar

*« Vos familles, parents, frères et sœurs ont la profonde regret de vous annoncer le décès de leur très cher et regretté. »*

---

**TAKASSI Djimba Labanté**  
Journaliste animateur de programme à la Radio - Lomé à la retraite  
Décédé le 08 Septembre 2021  
dans sa 75<sup>e</sup> année au CMS de Kabou

*« Vous renouvelent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir à l'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après : »*

*Programme Des Obsèques*

**Jeuudi 23 Septembre 2021**  
-19h 00 à 21H00 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt à Kabou Koukpon ( Maison TAKASSI)

**VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021**  
-06h 00 à 8h : Exposition du corps au domicile du défunt  
09h 00 : Dernier hommage du défunt suivi de l'inhumation au cimetière familial

Maison Mortuaire: Maison TAKASSI à Kabou Koukpon  
**RESPECTONS LES MESURES BARRIERES**

**COVID-19 :  
Le gouvernement donne des précisions sur les vaccins réceptionnés au Togo et leur délai de péremption**

**Le Togo a réceptionné, jeudi 16 septembre 2021, un nouveau lot de 101 760 doses du vaccin AstraZeneca. Lot offert par la République fédérale d'Allemagne par l'entremise de l'initiative Covax.**

Occasion pour le Gouvernement de faire le point sur le nombre de doses de vaccins réceptionnés par le pays dans le cadre de sa campagne de vaccination contre la pandémie de la Covid-19 et de préciser les caractéristiques et informations sur les délais de péremption de ces doses.

« A ce jour, notre pays a réceptionné au total, près de 2 millions de doses », informe le gouvernement dans un communiqué rendu public, vendredi 17 septembre 2021.

L'exécutif fait par ailleurs une mise au point sur les propos tenus par le Premier ministre, le 14 septembre 2021 devant l'Assemblée nationale parlant de la stratégie du Togo pour une réussite de la campagne de vaccination.

« Mme le Premier ministre a, lors de sa présentation à l'Assemblée nationale, précisé la logique de cette stratégie qui vise à accélérer la consommation des doses de vaccins avant qu'elles n'arrivent à péremption, afin que nous ne soyons pas amenés à les détruire. Le Gouvernement rappelle que les vaccins, comme tous les médicaments sont soumis à des règles strictes de conservation et d'administration parmi lesquelles le



fait de ne pas les utiliser après la date de péremption. Il va de soi qu'avec ses partenaires, notre pays veille à une application stricte de cette règle », fait savoir le communiqué gouvernemental. Le gouvernement indique en outre, avoir adopté dans sa stratégie vaccinale, la méthode « 1er à périmer, 1er à sortir » qui stipule qu'entre 2 ou plusieurs stocks de vaccins, il faut privilégier l'utilisation du stock dont la date de péremption est la plus proche. Ceci permet d'éviter d'arriver à la date de péremption des vaccins et être obligé de les détruire faute d'avoir pu les utiliser pendant leur validité, car un vaccin périmé ne peut

être utilisé, précise-t-il. Selon le gouvernement, les doses de vaccins Johnson & Johnson re-

çues par le Togo ont une durée de vie de deux (2) ans. Sur les flacons, il est précisé comme date de péremption, le mois de mai 2023 sauf erreur de saisie de la part du personnel de santé de certains centres de soins de la place qui ont malencontreusement, indiqué sur quelques rares carnets de vaccination, la date de mai 2021 comme date de péremption de ces vaccins. « Ceci est une erreur de saisie », indiquent les milieux hospitaliers.

« Toutes les dispositions sont prises pour une poursuite de la campagne vaccinale en toute sérénité », conclut le communiqué du gouvernement.

**PROF DIDIER KOUMAVI EKOUEVI : « Jamais, jamais le Togo n'a utilisé de vaccins périmés et nous n'utiliserons jamais de vaccins périmés »**

**Au lendemain de la prorogation de 12 mois de l'Etat d'urgence sanitaire au Togo par le parlement togolais suite à la demande (14 septembre) du chef du gouvernement, Victoire Tomégah-Dogbé, des rumeurs selon lesquelles des vaccins périmés seraient administrés au Togo ont fait surface. « Il n'y a jamais eu de vaccins périmés administrés au Togo », a démenti ce 20 septembre, le président du Conseil scientifique, Prof Didier Koumavi Ekouévi, sur une radio privée.**



Jamais, jamais le Togo n'a utilisé de vaccins périmés et nous n'utiliserons jamais de vaccins périmés », a insisté Prof Didier Koumavi Ekouévi. Propos rapportés par Savoir News. « Nous avons reçu le lot de vaccins Johnson and Johnson le 5 août 2021. La date de péremption marquée sur le vaccin, c'est mai 2023 », a précisé le président du Conseil scientifique. « Là où il y a eu responsabilité de notre part c'est qu'il y a des erreurs de transcription et c'est

seulement dans un centre où la personne a mis +mai 2021+ au lieu de +mai 2023+. C'est une responsabilité de notre part, nous allons continuer à sensibiliser et à bien former les personnes dans les centres de vaccination ».

« Les dates de péremption sont bien marquées sur chaque emballage, elles sont également marquées sur les flacons et tout le monde peut demander à regarder les dates de péremption sur les flacons », a-t-il expliqué.

« Le nombre de cas est en train de baisser. Nous sommes passés, cette semaine, sous la barre de 1.000 cas et c'est la première fois que nous enregistrons ce chiffre depuis 5 semaines. Le deuxième bon résultat: c'est le taux de positivité. On enregistrerait des taux très élevés situés entre 12 et 13%. Nous sommes passés en dessous de 10% (autour de 9%). Et pour la première fois, nous avons le nombre de cas actifs qui a baissé », a salué Prof Didier Koumavi Ekouévi.

« Aujourd'hui, à peu près 270.000 togolais ont reçu les deux doses, soit une couverture de 5,6%. Ce que nous avons constaté, c'est qu'il y a un engouement et nous estimons que cela va continuer. La semaine dernière, nous avons vacciné à peu près 151.000 personnes, alors que dans les semaines précédentes, on vaccinait à peu près 46.000 personnes. Il nous reste entre 850.000 et 900.000 doses, ce qui nous permettra de tenir six semaines à ce rythme. Il faut que le gouvernement fasse tout pour mettre à disposition des vaccins », a-t-il lancé.

A la date du 16 septembre, 562.551 personnes ont été vaccinées, soit une couverture vaccinale de 11,7% par rapport à la population éligible (18 ans et plus), a-t-il dévoilé.

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX :  
Le Prophète Raymond Akaré prône l'union entre les autorités togolaises et les hommes de Dieu dans la gestion contre Covid-19**

**Le 21 septembre, le monde entier célèbre la journée internationale de la paix. Cette année, la journée est axée sur le thème : Se relever, pour un monde plus équitable et durable. Au Togo, le Prophète de Dieu Dr Raymond Akaré, dans une sortie médiatique, a invité les autorités gouvernementales et les confessions religieuses à une union dans le cadre de gestion de la pandémie de Covid-19.**



Cette sortie du Prophète Dr Raymond Akaré n'est pas le fruit du hasard en ce jour du 21 septembre 2021, consacré au renforcement des idéaux de paix au sein de toutes les nations et dans tous les peuples. Dans une révélation prophétique, Dieu a ordonné au Prophète Raymond Akaré de rapprocher les différentes autorités à une table de concertation afin de juguler la crise sociale qui pointe à l'horizon.

«C'est à 2h au petit matin de ce mardi 21 septembre 2021 que le Seigneur m'a réveillé. Concernant les dirigeants des différentes couches qui se font la guerre. Dieu m'a révélé que les autorités du gouvernement, les autorités musulmanes et les autorités chrétiennes ne se comprennent pas. Si jamais ces différentes entités ne se comprennent pas et ne travaillent pas ensemble pour le développement du pays, les choses iront de mal en pis et le peuple va souffrir. Allons dans la bible pour comprendre les choses. Dans Genèse chapitre 17: verset 7, Dieu parle à Abraham. Il dit: je te bénirai et je bénirai ta descendance.

Tous ceux là qui se combattent, que se soit les membres du gouvernement, que se soit les autorités musulmanes et que se

soit les autorités chrétiennes et autres, nous sommes tous les descendants d'un même père qui est Abraham, et donc de Dieu. Dans Ephésien chapitre 4 verset 1-3, je vous exhorte donc, moi, le prisonnier dans le Seigneur, à marcher d'une manière digne dans la vocation à marcher dans le Seigneur en toute humilité et douceur avec patience. Vous supportant les uns et les autres avec charité, l'unité de l'esprit par le lien de la paix. C'est Paul qui a écrit à l'église d'Éphèse. Aujourd'hui, Dieu m'utilise pour vous parler, vous tous qui aimez le Togo et qui êtes des togolais», a indiqué Dr Raymond Akaré.

Il revient donc alors aux différentes autorités concernées par la prophétie de l'homme de Dieu Dr Raymond Akaré d'essayer de gérer les affaires de Covid-19 avec beaucoup de tact et de stratégie afin d'éviter les tensions populaires. Nous sommes invités à réfléchir de manière créative sur la meilleure façon d'aider tout le monde à mieux se rétablir, à devenir plus résilient et sur comment transformer notre monde en un monde plus égalitaire, plus juste, équitable, inclusif, durable et plus sain.

**Abel Z.**

**Le Magnan Libéré**

**Besoin de visibilité?**

**FAITES-NOUS CONFIANCE!**



**POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ ET  
FAIRE TA RÉGULARISATION DEPUIS  
CHEZ TOI, APPELLE LE 848**



*L'identification en ligne est soumise à conditions.  
La durée d'attente peut être longue aux heures  
d'affluence*

**TOGOCOM CHANGE POUR VOUS**

togocom.tg

